



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29  
Procurations : 3  
Convocation du Conseil Municipal en date du 15 mai 2026

L'an deux mille vingt six  
Le 21 mai

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Donald GIGAN (arrivé à 18h20) qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-Jacques QUILLVERE qui a donné pouvoir à Rachelle LOSTANLEN, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Laurie PETERS

---

**N° D\_2026\_05\_21\_14**

### **Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire M57,

Conformément à l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, il a été établi le compte administratif de l'ordonnateur pour 2025.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif 2025, en conformité avec le compte de gestion du comptable et à constater les mouvements budgétaires – hors reports de l'exercice 2024 – à :

- **En recettes**     **20 496 726,54 €**
- **En dépenses**   **19 758 363,95 €**

Il dégage donc un excédent réalisé de **738 362,59 € au titre de l'exercice 2025** soit :

- ✓ 2 103 150,42 € en excédent de fonctionnement et
- ✓ - 1 364 787,83 € en déficit d'investissement.

Par ailleurs, il convient également d'intégrer les résultats du SIALL par opération d'ordre budgétaire soit :

- ✓ 1 222 223,97 € en excédent de fonctionnement et
- ✓ - 176 815,90 € en déficit d'investissement.

Ces résultats budgétaires cumulés au déficit d'investissement de l'an dernier qui s'établissait à 2 246 979,19 € et à l'excédent de fonctionnement cumulé de 3 484 514,66 € (affectation en investissement déduite), aboutit à :

**Un excédent global de clôture pour 2025 de 3 021 316,13 €,** se ventilant ainsi :

- ✓ 3 788 582,92 € de déficit en section d'investissement,

✓ 6 809 899,05 € d'excédent en section de fonctionnement.

L'ensemble des documents budgétaires est tenu à disposition des membres du Conseil municipal.

Une note financière d'information du Conseil municipal annexée à la présente note apporte un éclairage supplémentaire sur l'exécution par chapitre budgétaire des principales dépenses et recettes constatées en 2025.

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble de l'exécution par chapitre budgétaire.

**Vue d'ensemble du compte administratif**

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	CA 2025	Chapitre	Libellé	CA 2025
011	Charges à caractère général	2 743 068,66	013	Atténuation de charges	154 087,97
012	Charges de personnel, faris assimilés	6 463 015,32	70	Produits des services	1 016 586,28
014	Atténuations de produits	72 891,67	73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 331 461,68
			731	Fiscalité locale	7 563 526,39
			74	Dotations et participations	2 900 708,00
65	Autres charges de gestion courante	1 884 311,88	75	Autres produits de gestion courante	375 348,53
66	Charges financières	125 629,50	76	Produits financiers	104,96
67	Charges exceptionnelles	14 248,70	77	Produits exceptionnels	13 457,69
68	Dotations provisions semi-budgétaires	22 915,50	78	Reprises provisions semi-budgétaires	6 130,00
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	1 100 959,79	042	Opérations d'ordre transferts entre sections	168 779,94
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 427 041,02</b>		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>14 530 191,44</b>
Chapitre	Libellé	CA 2025	Chapitre	Libellé	CA 2025
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 859,02	13	Subventions d'investissement	283 729,50
204	Subventions d'équipements versées	79 027,53			
21	Immobilisations corporelles	647 969,07			
	Total des opérations d'équipement	4 844 632,87			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	dotations, fonds divers et réserves	3 971 654,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 073 614,76			
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	27	Autres immobilisations financières	115 260,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers	11 900,00	45...	Total des opérations pour compte de tiers	13 892,07
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	168 779,94	040	Opérations d'ordre transferts entre sections	1 100 959,79
041	Opérations patrimoniales	481 039,74	041	Opérations patrimoniales	481 039,74
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>7 331 322,93</b>		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>5 966 535,10</b>

Information relative à l'endettement de la Ville et flux constatés en 2025 :

Par délibération, le Conseil municipal a donné délégation au Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales en matière de recours à l'emprunt et aux opérations financières utiles à la gestion active de la dette.

Il est convenu que le Conseil municipal se voit présenter un bilan détaillé présentant la politique d'endettement de la collectivité chaque année, au moment du vote du compte administratif. La note présente donc les principales caractéristiques de la dette et précise la politique d'endettement de la commune au 31 décembre 2025 :

- Encours total de la dette au 31 décembre 2024 : 4 571 111,44 €
- Encours total de la dette au 31 décembre 2025 : 3 497 496,67 €
- Encours de dette par habitant (*population DGF*) au 31 décembre 2025 : 368 €
- Durée résiduelle moyenne : 2 ans et 2 mois
- Ratio de désendettement au 31/12/2025 : 0,95 an (*encours de dette/capacité d'autofinancement*)
- Taux moyen : 3.20 %
- Nombre de contrats vivants au 31/12/2025 : 9
- Répartition de l'encours au 31 décembre 2025 par taux puis par prêteur :

Type de risque	CRD (€)	% d'exposition	taux moyen
Fixe	3 127 598,00	89,42%	3,08%
Variable			
Barrière	369 898,67	10,58%	4,26%
<b>ENSEMBLE DES RISQUES</b>	<b>3 497 496,67</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,20%</b>

Prêteur	CRD (€)	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 197 433	34,24%
CREDIT AGRICOLE	639 905	18,30%
SFIL CAFFIL	535 159	15,30%
ARKEA	525 000	15,01%
CREDIT MUTUEL	425 000	12,15%
CAISSE D'EPARGNE	175 000	5,00%
<b>ENSEMBLE DES PRETEURS</b>	<b>3 497 497</b>	<b>100,00%</b>

➤ Charge financière de l'emprunt en 2025 :

- Annuité : 1 215 667.03 €
- Amortissements : 1 073 614.76 €
- Intérêts : 142 052.27 €

➤ Gestion active de la dette – exercice 2025

En 2025, aucun emprunt n'a été souscrit par la collectivité. Il n'a pas non plus été souscrit de ligne de trésorerie ni d'instrument de couverture.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de la dette lors du vote du compte administratif.

Information relative aux acquisitions et cessions foncières de la Ville en 2025 :

L'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune* ».

Ce bilan, pour l'année 2025, s'établit ainsi :

- Cessions :

Débiteur	n° de titre	Parcelles	Libellé	Montant
Société TECNOR	2 710	E n° 2337	Cession d'une parcelle de terrain Rue Guébriant - ZI du Fromeur	4 936,84
<b>TOTAL</b>				<b>4 936,84</b>

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce bilan lors du vote du compte administratif.

Information relative aux autorisations de programme et crédits de paiement :

Conformément au règlement budgétaire et financier de la commune, il est fait le bilan de la consommation des autorisations de programme et crédits de paiement (*pour rappel les ACP font l'objet d'une annexe à la maquette du compte administratif*).

BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
n° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	
237 - BIBLIOTHEQUE XAVIER GRALL	3 500 000	-17400	3 482 600	1 152 071,23	2 300 000	1 759 249,12	571 279,65
245 - COMPLEXE SPORTIF DE TIEZ NEVEZ	1 900 000	4 950 000	6 850 000	166 985,84	3 400 000	133 617,93	6 549 396,23
(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis. (2) Il s'agit du montant prévu initialement par échéancier corrigé des révisions.							

#### Information relative aux actions de formation des Conseillers municipaux en 2025 :

L'article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales dispose que « un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal ».

Le montant du crédit budgétaire inscrit en 2025 au compte 65315 pour la formation des élus communaux s'élevait à 3 200 €. A noter qu'il a été consommé à hauteur de 1 606.84 €, la cotisation DIF des élus étant mandaté également sur ce compte. L'autorité n'a fait aucune réponse négative au financement d'une demande de formation sollicitée par un membre du Conseil municipal. Ci-dessous les formations facturées à la Ville au profit de la formation des membres du Conseil municipal.

Débiteur	n° de mandat	Libellé	Montant
Université de Bretagne Occidentale	4 372	Prise de parole en public	325,00

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce bilan lors du vote du compte administratif.

#### Information relative à l'annexe verte :

Le budget vert constitue une classification des dépenses selon leur impact environnemental.

Il met en lumière l'impact environnemental des dépenses selon 4 catégories : favorable, défavorable, neutre ou indéfini.

**Son objectif** : mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

La cotation est réalisée selon la méthodologie définie au plan national par l'Institut de l'économie pour le Climat (I4CE).

6 axes sont concernés pour les dépenses d'investissement :

Atténuation du changement climatique : dès 2024

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels : en 2027

Gestion des ressources en eau : en 2027

Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques : en 2027

Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols : en 2027

Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles : en 2025

En 2024, 1 axe était concerné, atténuation du changement climatique ; 400 mandats ont été cotés sur un budget d'investissement de près de 3 millions d'euros et un premier résultat encourageant : 54,71 % des investissements réalisés ont été classés dans la catégorie « favorable » et 13 % dans la catégorie « neutre », sans impact climatique.

En 2025, 2 axes sont concernés : lutter contre l'impact climatique, préserver la biodiversité et protéger les espaces naturels, agricoles et sylvicoles ; 512 mandats ont été cotés sur un budget d'investissement de près de 6 millions d'euros, soit le double. Pour l'axe 1, relatif à l'atténuation du changement climatique, 53 % des actions sont jugées favorables, soit un niveau comparable à 2024, malgré un budget d'investissement ayant doublé et des critères de cotation désormais consolidés. Concernant l'axe 6, dédié à la préservation de la biodiversité et à la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, plus de 60 % des actions sont considérées comme neutres, tandis que 21 % sont défavorables, principalement en raison des programmes de voirie.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 2 voix contre du groupe « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » :**

- **Approuve le compte administratif 2025 du budget principal de la commune ;**
- **Prend acte des annexes communiquées en complément du compte administratif : état de la dette, bilan foncier, bilan APCP, bilan des actions de formation des élus communaux et de l'annexe verte ;**
- **Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Landivisiau, le 21 mai

Le Maire,

Samuel PHÉLIPPOT

